

Périgieux, et dont le télégraphe nous avait apporté la nouvelle. De tous les points du département de la Dordogne et des départements voisins, de nombreux étrangers, notabilités industrielles et commerciales, étaient accourus pour prendre part à ce meeting et entendre M. Pouyer-Quertier, l'éminent orateur, le grand économiste que la Chambre regrette si vivement de ne plus posséder dans son sein, et dont l'admirable talent aurait si vaillamment servi, dans quelques jours, au Corps législatif, la cause si digne d'intérêt du travail français. On évalue à près de 3,000 le nombre des personnes qui assistaient à cette réunion. A deux heures, M. Picard, président du Comité chargé d'organiser le meeting, a pris la parole, et après avoir brièvement expliqué le but de la réunion, a souhaité la bienvenue à M. Pouyer-Quertier. D'unanimes applaudissements ont ratifié les paroles de cet honorable industriel. Après deux discours de MM. Reynaud, avocat, et Prévost, des Fesnières, M. Pouyer-Quertier a pris la parole au milieu du plus religieux silence. Que dire de ce magnifique plaidoyer en faveur de nos industries si cruellement éprouvées, et en particulier de celle des fers? Quel éloge pourrait traduire les véritables sentiments de l'auditoire? Pendant près de deux heures, l'illustre orateur n'a cessé de tenir le public sous le charme de sa parole éloquent et convaincue. Ses arguments, appuyés sur des chiffres, ont porté la lumière dans tous les esprits. Des bravos et des applaudissements chaleureux ont interrompu, à diverses reprises M. Pouyer-Quertier. A la fin de son discours, le public lui a fait une véritable ovation.

Le bureau agricole de Washington vient de publier un rapport sur les récoltes de l'année aux Etats-Unis. On y trouve quelques renseignements intéressants sur le maïs et le coton. La récolte du maïs a été de 8 0/0 inférieure à celle de l'an dernier dans la Nouvelle-Angleterre; les Etats du centre ont eu la même récolte qu'en 1868, et dans le Sud, la Virginie, les Carolines, la Géorgie et le Mississippi ont eu une récolte moindre, à cause de la sécheresse, tandis que le Texas et le Missouri, la récolte a été un peu supérieure. En ce qui concerne le coton, la sécheresse ne lui a pas été aussi préjudiciable qu'au maïs sur les côtes de l'Atlantique. Dans tous les Etats, le nombre d'acres consacrés à la culture du coton s'est considérablement accrue.

L'Arkansas a une récolte moyenne. On compte sur les résultats suivants pour 1869: Caroline du Nord et Géorgie, 95 0/0 de la récolte de 1868; Caroline du Sud et Tennessee, 85 0/0; Floride, 107; Alabama, 108; Mississippi, 115; Louisiane, 112; Arkansas, 110; Texas, 125. Le produit par acre pour la Caroline du Nord est évalué à 145 livres; la Caroline du Sud, 123 livres; Géorgie, 150 livres; Alabama, 170; Louisiane, 251; Tennessee, 160. On pense que la récolte de coton sera en somme supérieure de 10 0/0 à celle de 1868 et qu'elle donnera trois millions de balles de 400 livres chacune.

### Chronique locale & départementale

La Commission chargée de réviser le programme des prix du Comice agricole pour le concours d'arrondissement de l'année prochaine a été d'avis de poursuivre l'essai fait en 1868 de transporter ce concours dans un des chefs-lieux de canton. Elle a choisi pour 1870 Roubaix, et a chargé M. le Président de demander à M. le maire de cette ville dans quelle mesure elle pourrait concourir à la tenue de cette exposition. M. le maire a répondu en mettant à la disposition du Comice une somme de 1,500 francs. C'est dans ces termes que la question se présente aujourd'hui devant le Comice.

La proposition de la commission, de tenir en 1860 le concours d'arrondissement à Roubaix, a été approuvée par le Comice. La date en est fixée au lundi 29 août. Un concours d'animaux reproducteurs sera aussi tenu à Roubaix en 1870.

Un certain nombre d'industriels roubaixiens et tourquennois se disposent à partir pour Paris, afin d'assister aux débats qui vont s'ouvrir devant le Corps législatif sur la question des traités de commerce.

On annonce que M. Lambrecht, ancien député du Nord, ancien élève de l'Ecole polytechnique, va être nommé secrétaire général du ministère des travaux publics.

Ce serait pour ce département où il y a tant à faire, où tant d'agissements déplorable ont jusqu'ici dominé, une excellente acquisition. La nomination de M. Lambrecht serait accueillie avec une vive sympathie par le Corps législatif et par le Nord de la France. (ECHO DU NORD)

On assure que le nouveau ministère a pris la résolution comme application première de ses principes relatifs au cumul, d'éviter que désormais les préfets, à l'exception de celui de la Seine, puissent être également sénateurs. Déjà, écrit une correspondance parisienne, M. de Saint-Paul, préfet de Lille, a opté pour son siège au Sénat, et on prête la même résolution à M. le baron Ernest Leroy, préfet de Rouen. S'il en est ainsi, il y aurait, en y comprenant le poste d'Amiens, devenu vacant par suite de la nomination de M. d'Arrièreval au secrétariat général de l'intérieur, et le poste de Bordeaux, où M. de Bouville ne retournera pas, quatre préfetures de 1re classe vacantes: Lille, Rouen, Amiens et Bordeaux. Les nominations à ces préfetures sont attendues d'un moment à l'autre.

On nous prie de publier la note suivante: « Il vient d'être établi à Lannoy, par les soins de l'Administration municipale, une caisse d'épargne, succursale de celle de Roubaix. Cette caisse a fonctionné pour la première fois, le dimanche 9 janvier 1870. 32 déposants ont versé 2,613 fr.; on ne peut qu'applaudir à un pareil début. » Les ouvriers économistes de cette ville et des communes environnantes y trouveront un placement commode, sûr et fructueux de leurs épargnes.

Le treizième tirage pour le remboursement de l'emprunt de 1863 aura lieu publiquement à l'Hôtel-de-Ville de Lille, dans une des salles du 1er étage, le 1er Février 1870, à neuf heures du matin.

On extraira de la roue 2,135 numéros d'obligations qui seront remboursés par 100 francs . . . . . 213,500 fr.

*Pour la chronique locale ALFRED REBOUX*

### Conseil Municipal de Roubaix.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la réception du presbytère Saint-Martin: Presbytère Saint-Martin.

Messieurs, Le décompte du presbytère Saint-Martin devait vous être présenté dans la séance du 22 courant; mais comme il n'était pas terminé, il n'a pu être porté sur l'ordre du jour de cette séance, ce travail est fait maintenant, et il y a urgence de vous le soumettre, car nous sommes assignés devant le Conseil de Préfecture par les entrepreneurs qui demandent paiement de leurs travaux.

M. LE MAIRE demande un crédit pour établissement d'une passerelle provisoire sur le canal au Hutin: Passerelle provisoire sur le canal au Hutin.

Messieurs, Les travaux du canal en cours d'exécution jettent un barrage momentané entre la ville de Roubaix et son hameau dit du Hutin. Les habitants de ce hameau s'étant plaints de ce que toute communication était coupée, l'Administration municipale avait cru devoir demander à MM. les ingénieurs du canal qu'ils fissent construire une passerelle provisoire dans l'emplacement du chemin de Hutin qu'ils venaient de supprimer.

M. l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées, se fondant sur ce que la suppression du chemin du Hutin avait été prévu lors de l'enquête dont le projet du canal avait été l'objet, et que ce chemin se trouverait remplacé par les chemins latéraux au canal allant passer sur le Pont des Couteaux, refusa la passerelle qui lui était demandée.

On eût compris ce refus si M. l'Ingénieur en chef n'aurait pu mettre à la disposition des habitants des chemins latéraux propres à la circulation; mais tant que dureront les travaux, tant surtout que le pont des Couteaux ne sera pas construit, le service du canal de Roubaix sera dans l'impuissance absolue de livrer ces chemins latéraux en assez bon état pour qu'ils puissent remplacer le chemin intercepté.

La circulation sur le chemin de Hutin est, on le sait, fort active; elle est alimentée non-seulement par les habitants de ce hameau, mais encore par les nombreux ouvriers travaillant dans les fabriques de Roubaix et qui habitent les hameaux de la commune de Watretelos auxquels ce chemin conduit. Ce chemin est même devenu d'une telle importance que le pont que la ville de Roubaix n'a pas demandé lors de l'enquête relative au canal, elle se verra obligée de le faire construire à ses frais avant l'achèvement des travaux de ce canal.

Ces considérations sont plus que suffisantes pour obliger la ville de Roubaix à faire construire la passerelle qui lui a été nettement refusée; et, à l'appui de ce rapport, nous vous présentons un croquis de la passerelle ainsi que le devis de la dépense qui s'élève à la somme de 1,400 francs.

Pour qu'il soit possible de donner au plus-tôt satisfaction aux habitants du Hutin, on pourrait demander l'autorisation de traiter de gré à gré pour cette construction; le travail est d'ailleurs trop peu important pour que nous ayons recours à une adjudication.

M. DUBAR-FERRIER, au nom de plusieurs habitants du Hutin, expose la situation tout à fait impossible qui leur est faite. L'ouverture du canal a coupé la seule carrière qui leur permit de communiquer avec la ville. Ils sont obligés actuellement à de grands détours le long des berges dans des terres fraîchement remuées; non seulement le charroi est impraticable, mais la circulation des piétons est difficile et très pénible.

M. DUBAR croit qu'on ne peut abandonner ainsi ce malheureux quartier, et fait un appel à la sollicitude de l'Administration et du Conseil pour qu'il soit remédié promptement à un tel état de choses.

M. LE MAIRE reconnaît que la position des habitants du Hutin est très-fâcheuse. Il espère que la solution favorable des projets à l'étude permettra de déboucher bientôt ce quartier; mais, en attendant, vu l'urgence, il propose de voter une somme de 1,400 fr. pour l'établissement de la passerelle provisoire.

Morel et C<sup>e</sup> pour une parcelle de terrain reprise par suite d'alignement. Nous venons vous dire que ces Messieurs ne veulent pas faire l'abandon gratuit de leur terrain; ils demandent qu'il leur soit payé au prix de 10 francs le mètre carré. Seulement, si on leur proposait une amélioration dans le quartier, soit en pavés et aqueducs, en participation entre la ville et les propriétaires riverains, ils ne se refuseraient pas à en payer leur part. Votre Commission vous propose aujourd'hui d'autoriser le paiement de la somme de fr. 1222.40.

Signé: J.-B. Dubucq, J. Lagache, L. Watine-Wattinne, P. Parent, A. Wibaux et H. Dubar.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Indemnité d'alignement à M. J.-B. Delobelle.

M. DUBUCQ donne lecture du 2<sup>e</sup> rapport de la Commission de la Voirie sur une autre indemnité d'alignement.

Messieurs, Dans votre même séance du 14 septembre, vous avez également renvoyé à votre Commission de la Voirie la question d'indemnité à M. J.-B. Delobelle pour une parcelle de terrain reprise par suite d'alignement. Nous venons vous dire qu'il ne veut pas faire l'abandon gratuit de son terrain: il demande qu'il lui soit payé à raison de 8 francs le mètre, et quand la ville fera un pavé et un aqueduc, il consent à y participer pour la somme de six cents francs. A cette condition votre Commission est d'avis qu'il y a lieu d'autoriser le paiement de la somme de fr. 1003.44 pour 125 m<sup>2</sup> de terrain.

Signé: J.-B. Dubucq, J. Lagache, L. Watine-Wattinne, A. Wibaux, P. Parent, H. Dubar.

Approuvé l'écriture ci-dessus.

Signé J.-B. Delobelle.

Le Conseil adopte pareillement sans aucune observation les conclusions du rapport ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Bourbier signale que M. Eug. Grimonprez, établi en ce moment des constructions qui vont intercepter complètement les rives du canal à la circulation des voitures: c'est, dit-il, un fait regrettable qui doit attirer l'attention de l'Administration.

M. LE MAIRE rappelle toutes les démarches qui ont été faites auprès de M. E. Grimonprez pour traiter amiablement cette question dont le Conseil s'est souvent occupé; il exprime le même regret que M. Bourbier; mais les exigences de M. E. Grimonprez n'étaient pas admissibles, et la commission de la voirie qui a été saisie de cette affaire n'est pas arrivée à une solution favorable. Le Conseil n'a pu oublier les propositions faites à M. Grimonprez; et s'il n'a pas été possible de les lui faire accepter, ce n'a pas été faute de conciliation de la part de l'Administration.

La séance est levée.

### Affaire Troppmann.

Nous lisons dans le Gaulois d'hier: « Aujourd'hui Troppmann est fixé sur l'insuccès de ses sollicitations au sujet de la recherche de ses complices.

« A cinq heures, en effet, le greffier de la Cour de Cassation est allé à la prison de la Roquette signifier à l'accusé l'arrêt qui rejette son pourvoi.

« Je m'y attendais, » a-t-il dit, et il a ajouté: « En voilà maintenant pour combien de temps? »

« Vous pouvez, a répondu simplement le greffier, former un recours en grâce à l'Empereur. »

« A quoi bon? » reprit Troppmann, et il salua ses interlocuteurs. Il n'en a pas moins sur l'heure signé un recours en grâce.

« Après quoi, il s'est assis sur un escabeau en proie à la plus grande prostration.

« Au bout de quelques instants il se releva, par un mouvement nerveux, se mit à

marcher à pas précipités, la face alternativement rouge ou livide.

« Il a refusé tout aliment.

« De temps à autre on l'entend prononcer des paroles entrecoupées.

« M<sup>r</sup> Lachaud ne s'était pas trompé en disant que, dans cette âme dépravée, un coin était peut-être resté pur, celui de l'affection filiale.

« En effet, au milieu de ces cris articulés, échappés sous l'empire de la terreur sinon du remords, il est facile de distinguer:

« Ma mère! ma pauvre mère!

Dès demain, M. le garde des sceaux ira soumettre à l'Empereur l'appel fait à sa clémence par le condamné à mort.

« La décision souveraine sera prise immédiatement. »

### FAITS DIVERS

— On s'est beaucoup occupé ces jours derniers, dit la Presse, d'un entretien qui a eu lieu entre l'Empereur et M. le comte Daru, ministre des affaires étrangères. Les choses se sont passées beaucoup plus courtoisement qu'on ne l'a dit, et M. Daru n'a pas eu vis-à-vis de l'Empereur le ton impérieux qu'on lui a prêté.

Cette entrevue était relative aux communications diplomatiques qui, dans tout gouvernement constitutionnel, doivent arriver directement au ministre des affaires étrangères sans passer par le cabinet du souverain. L'Empereur avait fait appeler M. Daru pour lui remettre une lettre politique du général Fleury, ambassadeur à Saint-Petersbourg. Après quelques instants de conversation, M. Daru avait dit à l'Empereur:

« Sire, si Votre Majesté n'y voyait pas d'inconvénient, il serait préférable que toutes les communications diplomatiques fussent directement adressées au ministre des affaires étrangères. Je vais même en voyer une circulaire dans ce sens à tous nos agents diplomatiques.

« Eh bien! mon cher ministre, » reprit l'Empereur en frisant flegmatiquement sa moustache, comme d'habitude, eh bien! ce sera dorénavant comme vous voudrez! »

— On signale, au Gaulois, un fait bien malheureux à propos de la mort de l'ancien directeur de la presse au ministère de l'intérieur, M. Aylic Langlé. M. Langlé, qui était une charmante petite fille de 12 ans, s'était assuré pour une somme de cent mille francs, payable à cette enfant en cas de mort.

Lorsque M. Langlé fut nommé préfet de la Meuse, au milieu des tracés et des tribulations d'un déplacement et d'un changement aussi radical dans sa vie, il oublia ou plutôt il retarda le paiement de la prime ou de l'annuité exigée, de sorte que, aujourd'hui, on craint que la somme qui devait revenir à la pauvre petite orpheline ne soit perdue par l'oubli du père et refusée par la Compagnie.

### Variétés

**Souvenirs et portraits parlementaires**

1815 — 1830

Suite

**MONSIEUR CARON.**

« Etait un ancien parfumeur de la rue de l'Abbaye, qui avait trempé plus ou moins dans toutes les conspirations royalistes. En 1804, sa maison servit de refuge momentané à quelques-uns des complices de Cadoudal. Déjà une instruction fort compromettante était commencée et il allait de la tête du parfumeur, quand heureusement pour lui une haute intervention vint étouffer l'affaire.

« Recommandé pour ce fait à madame

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 17 JANVIER 1870.

70

## TRISTAN DE BEAUREGARD

PAR LE MARQUIS DE FOUDRAS.

(Suite.)

XXXIII

ENCORE LE PORTE.

Plus passionné qu'aimant, et plus impressionnable que profondément sensible, il n'avait aucune idée de ces mystérieuses révélations par lesquelles les cœurs vraiment tendres arrivent à la parfaite connaissance des destinées qui les préoccupent sans cesse. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'Alliette, sans exprimer aucune crainte sur l'avenir de son frère, cherchait à le prémunir contre tous les dangers dont il était réellement entouré. Cette naïve et pure jeune fille, qui n'avait jamais quitté son village, parlait du monde avec une sagacité solide et une raison élevée et calme, que tout autre que Tristan eût

considérées comme le résultat de l'expérience. Trop digne pour se plaindre de son abandon, alors surtout qu'elle avait des motifs pour l'excuser, elle ne s'attachait qu'à démontrer les moyens de tirer parti du fait accompli sans s'écarter de ce qu'elle devait d'égards à son frère comme chef de famille. Sa longue lettre n'était pas triste parce que cette tristesse eût pu avoir l'air d'un reproche indirect, mais elle respirait à chaque mot une grave sérénité d'esprit, et un dévouement qui n'avait aucune prétention au sacrifice. Alliette ne s'exagérait pas les espérances que Tristan lui avait confiées, mais elle les discutait avec un calme plus persuasif que ne l'eût été un grand enthousiasme irrésistible. Elle ne voulait ni exalter ni décourager, encore moins laisser croire qu'elle était satisfaite ou malheureuse de son sort. Elle n'avait qu'un but, c'est que son frère se crut parfaitement libre de persister dans ses projets ou de les abandonner, et ce but fut atteint.

Les dernières pages de sa lettre furent aussi d'un grand intérêt pour Tristan, en même temps qu'elles contribuèrent encore à lui mettre un peu de tranquillité dans l'âme. Ces pages parlaient de la famille Briant, et surtout de Corinne. Point de reproches non plus de ce côté, mais des assurances d'affection et des vœux pour la réussite de projets qu'on approuvait. Alliette, à la vérité, disait peu de chose du docteur, et cela pouvait faire supposer qu'il était moins satisfait que sa femme et sa fille; cependant comme rien n'indiquait une disposition contraire, il était permis de croire qu'elle n'existait pas. Le long paragraphe concernant cette famille se terminait ainsi: « Ils vont tous bien, car je ne saurais regarder comme sérieuse une petite toux d'irritation que ma chère Corinne a depuis quelques jours; elle se soigne, et ses joues sont toujours roses; n'ayez donc aucune inquiétude, mon ami. Quant à M. Viard, il me charge de vous dire qu'il a reçu toutes vos lettres exactement, et qu'il vous répondra longuement à l'occasion de la nouvelle année. En attendant, il vous embrasse de tout son cœur. Les d'Igornay sont charmants pour moi et très bien pour vous. Vous serez, j'en suis sûr, étonné et ravi d'apprendre que j'ai fait pleurer le baron avec vos vers. Il prétend qu'ils lui rappellent toutes les idées qu'il avait quand il était de l'autre côté. Vous serez devenu bien difficile si vous n'êtes pas fier de cette ressemblance. »

« P. S. J'oubliais de vous dire que, depuis la Saint-Martin, la bonne mère Leclerc est établie au domaine de la Chesnaye chez les Ponel: elle s'y trouve à merveille. »

Tout était donc satisfaisant dans ces nouvelles: Tristan le jugea ainsi, et son cœur ressentit une douce joie et une vive reconnaissance, car il comprit que rien n'eût été plus facile à sa sœur que de l'inquiéter si elle l'eût voulu. Cette modération générale le toucha, et il se promit de nouveau à lui-même de remplir tous les engagements qu'il avait pris vis-à-vis de Simon. Ne voulant point en retarder l'exécution en ce qui dépendait de lui pour le moment, il écrivit sans retard à Sauvagny le billet suivant:

« Mon cher Christian, depuis que vous m'avez quitté, j'ai fait de sérieuses réflexions sur mes projets d'établissement, et je viens vous prier de vouloir bien suspendre tous les achats que vous aviez la bonté de faire en mon nom. Je garderais, bien entendu, ce qui est déjà acheté mais je m'en tiendrais là pour le moment, mon intention étant de chercher à sous-louer l'appartement que j'ai pris, si je ne parviens pas à déterminer le propriétaire à le reprendre moyennant un sacrifice.

« Je n'en resterai pas moins reconnaissant de tous vos bons soins, et je vous renouvelle l'assurance de mes sentiments affectueux.

« Le comte de BEAUREGARD. »

Quoique la soirée fut avancée, Tristan appela son portier et lui ordonna d'aller porter ce billet à l'instant même.

Cette démarche était décisive: Tristan le sentit et il en éprouva une vive satisfaction: D'abord Simon serait content le lendemain, puis il se trouvait lui-même relevé à ses propres yeux par cette fermeté et cette promptitude. Comme tous les hommes susceptibles d'entraînement, il prit pour un

triomphe de sa volonté ce qui n'était en réalité qu'une généreuse inspiration de son imagination mobile. Dans la profondeur de son o'gueil s'agitait la secrète satisfaction de s'élever sans le concours d'autrui, mais à la surface de sa raison il trouvait un mobile plus noble, et sa pénétration n'alla pas au-delà. Il repassa dans son esprit tous les noms de ces génies austères qui avaient grandi dans la solitude, et qui ne s'étaient mêlés à la foule que lorsqu'ils n'avaient plus en à recueillir ses applaudissements. Que diront — pensait Tristan — ces hommes et ces femmes qui s'attachaient que je fusse leur ouvrage, quand ils verront que je me suis retiré d'eux? Ils croiront que je me suis découragé, et ils regretteront l'aumône de louanges qu'ils m'ont faite. Inscé qui j'étais! de prendre leur désaveu pour de l'intérêt et leurs éloges distraits pour des sympathies. Que veulent-ils? qu'on les amuse. Aux uns ils demandent des scandales, pour avoir l'occasion d'étaler leur fausse indignation; aux autres ils demandent des efforts d'intelligence, pour faire preuve de goût ou d'enthousiasme en dénigrant ou en louant. Oh! que je les avais bien jugés, et que je suis bon gré à Simon de m'avoir donné la force de les braver en m'éloignant d'eux! Demain je commencerai une vie nouvelle.

(La suite au prochain numéro.)